



MAIRIE  
DE  
**MIEUSSY**  
HAUTE-SAVOIE  
74440

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 30 juillet 2020**  
**Compte rendu sommaire**

**Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes**

**Présents** : M. Régis FORESTIER, Maire, Xavier BOSSUT, Sophie CURDY, Jean-François GAUDIN, Christine GABARROU, Didier JANCART, Daniel MERCIER, Patrick DUNAND, Cyrille JEAN, Nathalie GILSON, Séverine DESEQUELLES, Sophie VERKARRE, Mélissa BERTHAUD, Elise MOGEON, MAURE Nicolas, Nadine MONTFORT, Christine BUCHARLES, Arnaud MAGREZ

**Absent** : Néant

**Excusé** : Arnaud ESNAULT

Mme Nathalie GILSON a été élue secrétaire de séance.

- 1) Le conseil municipal sous la présidence de M. Jean-François GAUDIN examine et approuve les comptes administratifs de l'exercice 2019 proposés par M. Régis FORESTIER, Maire.

**COMMUNE**

- dépenses de fonctionnement	3 087 467,11 €
- recettes de fonctionnement	2 835 429,81 €
+ excédent antérieur reporté	471 008,16 €
- dépenses d'investissement	1 218 823,30 €
+ restes à réaliser	661 683,00 €
- recettes d'investissement	1 276 291,74 €
+ restes à recouvrer	417 870,18 €

Soit un excédent global de clôture de 326 509,48 €.

**SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT**

- dépenses d'exploitation	394 625,33 €
- recettes d'exploitation	713 480,48 €
+ excédent antérieur reporté	66 068,91 €
- dépenses d'investissement	239 217,47 €
+ déficit antérieur reporté	436 881,09 €
+ restes à réaliser	89 350,00 €
- recettes d'investissement	411 411,92 €
+ restes à recouvrer	102 719,00 €

Soit un excédent global de clôture de 133 606,42 €.

- 2) Monsieur le Maire ayant repris la présidence de l'assemblée, le Conseil approuve les comptes de gestion dressés par le comptable public.
- 3) Il décide pour 2020 de laisser inchangés les taux des impôts locaux, à savoir :
- |                              |         |
|------------------------------|---------|
| - Taxe d'habitation :        | 21,62 % |
| - Taxe foncière (bâti) :     | 14,93 % |
| - Taxe foncière (non bâti) : | 71,41 % |
- 4) Il adopte les budgets primitifs concernant la Commune et le Service des Eaux et de l'Assainissement de MIEUSSY. Ces budgets se présentent comme suit :

### **COMMUNE**

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 3 038 298,86 €.  
L'équilibre est également obtenu en section d'investissement pour un montant de 1 683 997,34 €.

### **SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Les dépenses et recettes d'exploitation s'équilibrent à la somme de 806 102,58 €.  
L'équilibre est également obtenu en section d'investissement pour un montant de 790 542,43 €.

- 5) Il décide de fixer à 5,50 € le prix de vente du ticket journalier pour la cantine scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.
- 6) S'agissant de la convention de financement établie avec le Département pour la remise en état du viaduc, il fixe à 30 ans la durée d'amortissement de la participation communale qui se porte à 195 300,56 €
- 7) Il autorise le Maire à signer les conventions de mise à disposition de personnel de la SPL La Ramaz à la commune de MIEUSSY pour 4 employées durant la saison d'hiver.
- 8) Les approuve la proposition de la SPL La Ramaz concernant les tarifs qui seront appliqués pour la station Praz-de-Lys-Sommand pour la saison 2020/2021.
- 9) Il approuve les montants et les modalités de perception et de reversement de la redevance d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond pour la saison d'hiver 2020/2021.

Le Maire,  
Régis FORESTIER

